

QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de Juillet 2025

Adresse de la location :

42 chaussée brunehaut 02700

Je soussigné Rodolf le proprio, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de THOMAS DUBIGNY la somme de :

trois cent trente-six euros

(en toutes lettres)

336,00 €

(en chiffres)

au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 6 septembre 2025 au 6 octobre 2025, et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer : 333,00 €

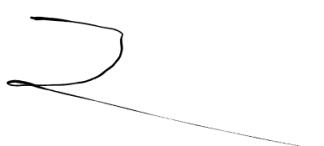
Provision pour charges : 3,00 €

Total : 336,00 €

Date du paiement : le 10 octobre 2025

Fait à Tergnier, le 10 octobre 2025

Signature :



Signé électroniquement par Rodolf le proprio

Cette quittance annule tous les reçus précédents pour le même terme. Elle est à conserver trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi

n°89-462 du 6 juillet 1989).

© SmartImmo – Gestion locative et financière